PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **14 novembre 2023 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2023-20226 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Réduire la marge avant pour un projet de construction résidentiel à un minimum de 7,47 mètres au lieu du minimum prescrit de 9,74 mètres et l'empiètement du perron avant à plus de 2 mètres, le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jean-Pierre Caya arpenteur-géomètre, dossier 4779, minute 13459 en date du 26 septembre 2023.

Identification du site concerné :

Matricule :	5868-56-6753
Cadastre :	1 672 907
Adresse :	Domaine-des-Sources

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 octobre 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca